

LA 2ème ANNEE DU PREMIER DEGRE

Formation commune	28 périodes	2ème Commune
Education Physique		3
Religion		2
Français		5
Mathématique		5
Néerlandais ou Anglais		4
Etude du milieu		4
Sciences		3
Education artistique		1
Education par la technologie		1
Activité complémentaire choix I	2 périodes	
<input type="checkbox"/> Latin		2
<input type="checkbox"/> Ateliers d'expression et communication		2
<input type="checkbox"/> Sciences		2
Activité complémentaire choix II	2 périodes	
<input type="checkbox"/> Activités artistiques		2
<input type="checkbox"/> Education physique/Sports		2
<input type="checkbox"/> Informatique		2
		32

Au terme de la 2ème année dans le degré, les élèves passent le certification d'enseignement du 1er degré (CE1D).

(1) S'ils le réussissent, ils peuvent entrer dans le 2ème degré dans la filière d'enseignement de leur choix, à savoir, l'enseignement général de transition, technique de transition, technique de qualification ou professionnel.

(2) S'ils échouent, ils doivent suivre une 2ème année supplémentaire dans le premier degré avec des heures de soutien avant de présenter à nouveau le CE1D (voir la grille horaire ci-dessous).

LA 2ème ANNEE SUPPLEMENTAIRE DU PREMIER DEGRE

Formation commune	28 périodes	2ème supplémentaire
Education Physique		3
Religion		2
Français		5
Mathématique		5
Néerlandais ou Anglais		4
Etude du milieu		4
Sciences		3
Education artistique		1
Education par la technologie		1
Activités complémentaires	4 périodes	
Ateliers d'expression et communication		2
Soutien - Méthode de travail		2
		32

Les élèves qui sont en 2ème année supplémentaire ont effectué trois années dans le premier degré et doivent donc en sortir. Ils présentent le CE1D.

1) S'ils le réussissent, ils peuvent entrer dans le 2ème degré dans la filière d'enseignement de leur choix, à savoir, l'enseignement général de transition, technique de transition, technique de qualification ou professionnel.

(2) S'ils échouent, le Conseil de classe désigne la filière d'enseignement à suivre, à savoir l'enseignement technique et/ou professionnel.